

LETTRE ENTENTE

ENTRE

**LE SYNDICAT DES TRAVAILLEUSES ET
TRAVAILLEURS DU CENTRE DE RÉADAPTATION
LA MYRIADE (FSSS-CSN)
(Ci-après appelé "le syndicat")**

ET

**LE CENTRE DE RÉADAPTATION
LA MYRIADE
(Ci-après appelé "l'employeur")**

Objet : Agente ou agent d'intégration

Les dispositions de l'annexe "A" de la convention collective s'appliquent aux agentes et agents d'intégration à l'exception des articles 1,9 et 14.

En foi de quoi, les parties ont signé ce _____ 2002.

*Le syndicat des travailleuses et travailleurs
du centre de réadaptation La Myriade
(FSSS-CSN)*

Le centre de réadaptation La Myriade

Réf. Ententagent(e)intégration(csn)

Révision : avril 2002